

Péto-Canada

M. Woolliams: C'est ridicule. Je n'ai jamais rien entendu de semblable.

M. Macdonald (Rosedale): Ainsi, le gouvernement et le ministre des Finances (M. Turner) devaient prévoir dans les besoins de caisse du gouvernement des fonds pour une société de ce genre et ils ont prévu à cette fin la somme de 15 millions de dollars pendant l'année financière en cours, chiffre qui a été réduit à 10 millions de dollars par suite des décisions prises par le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) et appuyées par le gouvernement en ce qui concerne la société et les autres sociétés de la Couronne.

Le député a proposé un amendement qui imposerait à la Société nationale des pétroles des limitations qui n'existent absolument pas dans le cas d'une société pétrolière privée. Par exemple, le genre d'investissements auxquels procédera cette société correspond au domaine auquel les sociétés privées consacrent leur capital-risque.

Le meilleur exemple que je puisse en donner, c'est la participation de 300 millions de dollars du gouvernement au projet Syncrude. Il nous est très difficile de connaître l'opinion de l'opposition officielle à cet égard. Tantôt elle semble favorable à un tel projet—le gouvernement de l'Alberta y est favorable, le gouvernement de l'Ontario aussi—tantôt elle est contre le présence fédérale dans le secteur pétrolier. Il règne manifestement une certaine confusion dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Une chose est certaine: le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 300 millions de dollars d'ici à quelques années dans le projet Syncrude. Il est donc naturel que la société se tourne vers le trésor fédéral pour émettre des actions sous une forme ou une autre. Je pense que l'on peut fixer un taux d'intérêt pour de simples actions—j'imagine que l'on pourrait répondre à cela: quel intérêt? Le député, qui a été propriétaire d'une banque, doit bien savoir que de temps à autre les organismes d'investissements estiment bon d'émettre des fonds non pas à un taux fixe d'intérêt ou de rapport mais sous forme d'actions, actions correspondant à un capital-risque; s'il y a un profit, l'action rapporte à son détenteur et s'il y a de l'intérêt, il ne touche pas de dividendes.

Nous estimons que Péto-Canada, comme toute autre société pétrolière au Canada, devrait fonctionner sur ce même principe. Elle devrait être financée à l'aide d'actions ordinaires ou privilégiées, ou d'obligations selon le cas.

Permettez-moi de préciser les modalités de l'amendement. Le député parle d'un taux normalisé des prêts accordés aux sociétés de la Couronne. Il est presque impossible de fixer un tel taux parce que toute une gamme de taux est établie par le bureau du Trésor, et ce, bien entendu, pour les diverses sociétés qui sont des sociétés de la Couronne.

Même en considérant l'amendement à la surface, il n'a aucune signification, il est confus. En conséquence, parce que, à notre avis, le bureau du Trésor, dans sa gestion de la dette publique, devrait avoir de temps à autre la même liberté d'agir que tout prêteur privé, parce que, à notre avis, la direction de la présente société, pour ce qui est de la gestion des fonds dont elle fait l'acquisition par mode d'emprunt ou de la part d'intérêt, devrait avoir la même liberté d'agir, parce que, à notre avis, la société en cause devrait avoir la même permission de s'engager dans des transactions risquées, telle l'exploration par participation à l'intérêt, je demande à la Chambre de ne pas appuyer cet amendement qui aurait pour effet de vouer à l'échec l'objet sous-jacent au bill, qui est de permettre que des

[M. Macdonald (Rosedale).]

deniers publics puissent être consacrés à des transactions risquées dans l'intérêt du public, tel que le projet Syncrude qui constitue une participation entière au capital. Il s'agit d'un projet qui n'offre aucune garantie, mais dans lequel le gouvernement estime à coup sûr que nous devrions investir. Nous allons investir dans ce projet et créer une société qui aidera à l'exploitation des sables bitumineux exploitables. C'est pourquoi je demande à la Chambre de rejeter l'amendement de l'honorable député.

● (2150)

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Madame l'Orateur, je suis heureux de suivre le ministre car je représente une circonscription de Calgary et, Calgary, la plupart des Canadiens le reconnaissent, est la capitale du pétrole au Canada.

Les arguments du ministre sont étranges et faux. De quoi parlons-nous? Du fait que le gouvernement versera 1.5 milliard de dollars, sans intérêts, à la compagnie dont on projette la création. Ça, en sus des actions de la compagnie. A vrai dire, les arguments du ministre me poussent à me poser des questions sur sa formation juridique. Il vient de l'association McCarthy and McCarthy, qui a donné de grands avocats au Canada. J'ignore s'il a terminé son apprentissage avant de venir à la Chambre des communes. Quoi qu'il en soit, il a fait partie du Barreau, mais j'ai l'impression qu'il n'a pas consacré beaucoup de temps à la pratique du droit des corporations.

Une voix: Le vote!

M. Woolliams: Le député qui demande la mise aux voix accepte-t-il l'idée de prêts sans intérêt?

Mais venons-en à l'essentiel du problème. Le ministre des Finances (M. Turner) a déclaré dans son exposé budgétaire que le gouvernement compte réduire ses dépenses de 1 milliard de dollars. A mon avis, les députés croiraient le gouvernement davantage s'il laissait tomber l'idée de Péto-Canada; peut-être alors pourrions-nous croire qu'il entend épargner un milliard de dollars de l'argent des contribuables.

Qu'il me soit permis de rappeler certains antécédents de notre industrie pétrolière. Lorsque le puits Leduc n° 1 a fourni du pétrole pour la première fois en 1946, la société Imperial Oil avait déjà foré en vain 133 puits, ce qui lui avait coûté presque autant que ce que nous avons l'intention d'investir dans Péto-Canada. Puis, les puits de l'Ouest se sont mis à produire, les uns après les autres, au point que le Canada est aujourd'hui le seul pays occidental en mesure de produire tout le pétrole qu'il consomme.

Une voix: Grâce aux initiatives fédérales.

M. Woolliams: Le député a dit, grâce aux initiatives fédérales. Ce n'est pas mon avis. Sans doute le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) conviendrait-il avec moi que si les derricks ont abandonné la Saskatchewan pour l'Alberta, c'est parce que le climat économique y était favorable. Les politiques de l'Alberta visaient en effet à récompenser ceux qui risquaient leurs capitaux pour trouver et mettre en valeur de nouvelles réserves de pétrole, ce qui fait que le Canada est maintenant auto-suffisant.